

TFE : calendrier étudiants 2022-2023

Dès la 2^e année d'inscription en Master

Généralités

Dès septembre 2022 : prise de connaissance autonome du calendrier et du guide du TFE : https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4746542/fr/fmv-tfe

7 novembre 2022 (avant 12h) : date limite d'encodage des choix de domaines sur le site facultaire à l'adresse <http://www.facmv.ulg.ac.be/TFE/domaines>

17 novembre 2022 : mise en ligne des attributions de tuteurs et début de la période de demande d'échange via la plateforme d'échange : <http://www.facvt.ulg.ac.be/tuteurs-TFE/>

Un tutoriel est disponible (http://www.facvt.ulg.ac.be/intranet/videos/tuto_ETTFE.php)

23 novembre 2022 (à 12h) : fin de la période d'échange de tuteurs

25 novembre 2022 : mise en ligne des attributions définitives de tuteurs

Les étudiants sont encouragés à prendre contact avec leur tuteur afin de définir les lignes directrices de leur travail.

L'année durant laquelle le TFE est inscrit dans le cursus de l'étudiant

Généralités

Dès septembre 2022 : prise de connaissance autonome du calendrier et du guide du TFE : https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4746542/fr/fmv-tfe

Début décembre : ouverture de la plateforme MatheO : <https://matheo.uliege.be/>. Vous pouvez vous connecter et commencer à déposer votre projet TFE, à écrire votre résumé et votre titre provisoires et modifiables jusqu'au dépôt définitif du 14/6/2023.

Dates clés 1^{re} session

22 mai 2023 (avant 14 h) : date limite de dépôt sur MatheO du **titre** de votre travail (en accord avec votre tuteur), d'un **résumé** et d'un **projet du TFE** provisoires et modifiables. Cette démarche est obligatoire pour les étudiants qui défendent en première session.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :
NOM_Prénom_TFE_FMV_juin2023_provisoire

Ne pas valider le dépôt, simplement déposer ! Si vous validez, vous ne pourrez plus rien modifier.

Veillez à envoyer suffisamment tôt vos relectures de TFE à votre tuteur (délais à fixer avec celui-ci).

14 juin 2023 (avant 14 h) : date limite de **dépôt et validation** de la version **définitive** de votre TFE sur MatheO.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :
NOM_Prénom_TFE_FMV_juin2023_définitif

Avant la défense orale : selon les modalités de transmission déterminées avec votre jury, envoi d'un support informatique (PowerPoint)

29 juin 2023 : défense orale devant un jury (1^{re} session)
L'horaire des défenses orales sera établi par chaque jury

28 juin 2023 : défense orale devant un jury (1^{re} session) pour le domaine « Elevage et Santé animale dans les Pays du Sud »

Dates clés 2^e session

31 juillet 2023 (avant 14 h) : date limite de dépôt sur MatheO du **titre** de votre travail (en accord avec votre tuteur), d'un **résumé** et d'un **projet du TFE** provisoires et modifiables. Cette démarche est obligatoire pour les étudiants qui défendent en seconde session.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :
NOM_Prénom_TFE_FMV_août2023_provisoire

Ne pas valider le dépôt, simplement déposer ! Si vous validez, vous ne pourrez plus rien modifier.

Veillez à envoyer suffisamment tôt vos relectures de TFE à votre tuteur (délais à fixer avec celui-ci) surtout durant cette période de vacances.

21 août 2023 (avant 14 h) : date limite de **dépôt et validation** de votre TFE sur MatheO. Cette version est définitive

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :
NOM_Prénom_TFE_FMV_août2023_définitif

Avant la défense orale : selon les modalités de transmission déterminées avec votre jury, envoi d'un support informatique (PowerPoint)

1^{er} septembre 2023 : défense orale devant un jury (2^e session).
L'horaire des défenses orales sera établi par chaque jury